

N° 55 - 2016/RAP-COM

(Dossier Salsa n° 9256-2016/1-ISP/DJA)

R A P P O R T
de la commission du personnel et de la réglementation
générale (PRG) et la commission de l'habitat, de l'urbanisme et
de l'aménagement du territoire (HUAT)

La commission du personnel et de la réglementation générale (PRG) ainsi que la commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (HUAT) se sont réunies conjointement sous la présidence de monsieur Aloisio Sako, président de la commission PRG, et de Mme Sutita Sio-Lagadec, présidente de la commission HUAT, le **mercredi 7 décembre 2016, à partir de 15 heures**, dans la salle des commissions de l'hôtel de la province Sud (salle 140), selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 1587-2016/APS** : projet de délibération modifiant la délibération n° 25-2012/APS du 31 juillet 2012 portant création de la direction du foncier et de l'aménagement de la province Sud et fixant ses attributions et son organisation.

- Pour la commission du personnel et de la réglementation générale (PRG) :

Etaient présents : Mmes Hmeun, Sanmohamat et Sio-Lagadec, ainsi que M. Sako.

Etaient absents : Mmes Backès, Julié et Voisin, ainsi que M. Lecourieux.

Procuration : Madame Julié à Madame Sio-Lagadec.

- Pour la commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (HUAT) :

Etaient présents : Mmes Gargon, Jandot et Sio-Lagadec, ainsi que MM. Muliakaaka et Pabouty.

Etaient absents : Mme Wahuzue-Falelavaki, ainsi que MM. Lecourieux et Ukeiwé.

Participaient également aux travaux de la commission : Mmes Doniguian, Goyetche, Millet, Robineau et Tiéoué, ainsi que M. Metzdorf.

L'exécutif était représenté par M. Michel, président de l'assemblée de la province Sud, ainsi que par M. Brial, 2^{ème} vice-président de la province Sud.

L'administration était représentée par M. Kerjouan, secrétaire général, ainsi que par :

Mme Bastogi, directrice juridique et d'administration générale adjointe (DJA) ;
Mme Benito, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;
Mme Bouissiere, chef du service des affaires juridiques et de la réglementation (DJA) ;
M. Brianchon, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;
Mme Garin, chargée des affaires institutionnelles (DJA) ;
Mme Morvan, chef du service du développement des carrières du conseil et des relations sociales (DRH) ;
Mme Nafoui, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (DJA) ;
Mme Nexon, chargée des affaires institutionnelles (DJA) ;
Mme Peirano, directrice du foncier et de l'aménagement (DFA).

Rapport n° 1587-2016/APS : projet de délibération modifiant la délibération n° 25-2012/APS du 31 juillet 2012 portant création de la direction du foncier et de l'aménagement de la province Sud et fixant ses attributions et son organisation.

La direction du foncier et de l'aménagement a été créée par délibération n° 25-2012/APS du 31 juillet 2012 et l'organisation des services de la direction est fixée par arrêté n° 935-2012/ARR/DPM du 31 août 2012.

Le présent projet de délibération a pour objet de préciser les modifications relatives à l'organisation et aux attributions des services qui constituent actuellement la DFA :

- le service de l'urbanisme ;
- le service du domaine et du patrimoine ;
- le service topographique et foncier ;
- le service des ressources ;
- l'aérodrome de l'Ile des Pins.

Ce projet de délibération a pour principale modification la prise en compte de nouvelles attributions de la DFA entraînant la création d'un service supplémentaire à moyens constants : le service des infrastructures aéronautiques.

En effet, la DFA est gestionnaire de l'aéroport de l'Ile des Pins, des aérodromes d'aviation générale (Ouatm et Poé) ainsi que des plateformes hélicoptères de la province. Afin de répondre aux exigences réglementaires qui s'imposent à la province en matière d'exploitation d'aérodromes et d'hélistations, un poste de chargé de mission a été pourvu afin de coordonner d'une part le Système de Gestion de la Sécurité (SGS) et le Système de Management de la Sécurité (SMS) et d'autre part le suivi administratif et technique de ces structures.

Afin d'encadrer l'équipe du service des infrastructures aéronautiques, le poste de chargé de mission est transformé en chef de service.

Les autres modifications portent sur des transformations de postes en interne DFA et des ajustements de missions au sein des services.

La délibération n° 25-2012/APS du 31 juillet 2012, fixant les attributions et l'organisation de la direction du foncier et de l'aménagement doit d'être ainsi modifiée.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Dans la discussion générale, Mme Tiéoué a souhaité savoir si les aérodromes de Ouatom et de Poé bénéficient d'un service de secours d'urgence. M. Michel a répondu, qu'à la différence de l'aérodrome de l'île des Pins qui est un aérodrome provincial agréé pour le transport public, les plateformes de Ouatom et de Poé ne disposent pas de moyens d'intervention d'urgence puisqu'elles ne sont ouvertes qu'à la circulation aérienne publique, et ne disposent donc pas d'agrément pour les vols commerciaux. Il a précisé que les deux activités principales de ces plateformes sont un club de parachutisme et un club d'ULM. Toutefois, s'agissant de l'aérodrome de Poé, il est envisagé dans un futur proche de développer ses activités en lien avec l'activité touristique générée par le complexe du Sheraton Deva. A cet effet, des travaux ont été réalisés sur l'aérodrome afin de le mettre en conformité et d'élargir ses pistes pour une ouverture au trafic aérien commercial.

En réponse à Mme Hmeun qui a souhaité connaître la différence entre la notion d'aéroport et d'aérodrome, Mme Peirano a indiqué que la seule différence porte sur le nombre de passagers qui transitent par ces sites.

Mme Tiéoué a souhaité avoir des précisions sur les réservations du site de Ko We Kara. Mme Peirano a répondu qu'une campagne annuelle est menée afin d'établir un planning de toutes les réservations. Elle a ajouté que la priorité est donnée aux réservations pour les mariages coutumiers et événements culturels. M. Michel a précisé que Ko We Kara est très demandé et fonctionne bien. Il a indiqué que la direction du foncier et de l'aménagement (DFA) effectue un travail important de maintenance du site en amont et en aval des réservations.

M. Pabouty a rappelé qu'une proposition a été faite par le chef de groupe du Front Indépendantiste et Progressiste (FIP) pour la création d'autres centres culturels à l'extérieur de Nouméa afin de désengorger la commune.

Enfin, en réponse à M. Sako qui a souhaité savoir si la rémunération serait identique pour le chargé de mission qui sera promu au grade de chef de service, Mme Peirano a indiqué qu'il n'y aurait pas d'impact et que la rémunération resterait identique.

EXAMEN DU PROJET DE DELIBERATION

Article 1 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Article 2 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Article 3 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Article 4 :

Mme Tiéoué a souhaité avoir des précisions sur l'occupation du domaine maritime provincial. M. Michel a répondu qu'une note sur le sujet sera transmise aux conseillers en amont de la séance de l'assemblée de province du 16 décembre 2016.

Avis favorable des commissions.

Article 5 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Article 6 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Article 7 :

M. Michel a indiqué qu'il n'y aura pas de création de poste sur l'année 2017 et, en cas de surcroît d'activité, il conviendra de procéder à un réaménagement interne à effectif constant.

Avis favorable des commissions.

Article 8 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Article 9 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable des commissions, sans observation.

Commission du personnel et de la réglementation générale : Mmes Hmeun, Julié, Sanmohamat et Sio-Lagadec, ainsi que M. Sako.

Commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire Mmes Gargon, Jandot et Sio-Lagadec, ainsi que MM. Muliakaaka et Pabouty.

**Le président de la commission du personnel et
de la réglementation générale**



Aloisio Sako



**La présidente de la commission de l'habitat,
de l'urbanisme et de l'aménagement du
territoire**



Sutita Sio-Lagadec